


OVS animal	Information du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) de la région Centre – Val de Loire : Actions menées en région sur le suivi sanitaire de la Faune sauvage	Châteauroux, le 23/07/2018
		

1. Contexte

L'arrêté ministériel du 31 décembre 2014 explicite les obligations et modalités de rédaction pour toutes les régions de rédaction d'un schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires. Il peut être rédigé pour chaque espèce et doit décrire les orientations et directives en matière de prévention, de surveillance et de lutte contre les dangers sanitaires qu'il désigne.

Et en détail dans l'article 2.I.

Le schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires comporte :

1o Un diagnostic territorial décrivant :

- a) Les productions des filières animales et végétales et les filières de valorisation ;*
- b) La description de la situation sanitaire régionale incluant le niveau d'occurrence des dangers sanitaires ;*
- c) Les enjeux sanitaires particuliers pour la région ;*

2o Une identification des dangers ou, le cas échéant, des syndromes qui peuvent concerner plusieurs dangers, pour lesquels une action collective est proposée ou déjà conduite ;

3o Pour chaque danger sanitaire ou groupe de dangers ou syndrome identifié, [une liste des sujets à expliquer est détaillée]

En région Centre-Val de Loire un travail a été engagé depuis 2014 entre les différents partenaires sur le suivi et les priorités sanitaires à engager dans la gestion de la faune sauvage. C'est un domaine particulièrement sensible en région puisque les territoires sont connus pour leur richesse en gibier et pour l'activité de chasse qui s'y est développée.

2. Situation régionale

En rédigeant le schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires...

La rédaction du diagnostic territorial est réalisée à partir des suivis actuels officiels (tuberculose, trichine, grippe aviaire...), ceux des réseaux de surveillance nationaux (SAGIR, Sylvatub...) et des dépistages réalisés par les réseaux GDS et Fédérations des Chasseurs (FDC) sur des initiatives locales ou nationales (SDRP, fièvre Q, néosporose...).

Cet état des lieux a permis de mettre en avant une veille sanitaire déjà bien en place et une force de surveillance sur le terrain par le réseau des chasseurs. Des moyens financiers pour réaliser les projets ont été mobilisés notamment en partenariat entre les GDS et les FDC.

Au-delà des obligations de dépistages réglementaires (déjà surveillés par l'Etat), les assemblées et groupes de travail ont choisi de classer les dangers sanitaires (DS) selon deux niveaux :

- 1^{er} niveau avec un impact sanitaire et économique important : Aujeszky, Brucella suis biovar 2, tularémie, trichine, pestes porcines
- 2nd niveau avec des intérêts locaux pour les filières : Influenza aviaire HP, tuberculose, Lyme, West Nile, FCO, Leishmaniose, Newcastle

L'objectif est bien de collecter et diffuser le maximum d'informations sur ces DS via ces réseaux existants ou à créer.

...des moyens de prévention transversaux ont aussi été ciblés. Ils doivent être articulés avec les schémas départementaux de gestion cynégétiques : agrainage, gestion des viscères, introductions et transports d'animaux. Ces travaux sont menés en lien avec les avancées nationales de la Fédération Nationale des Chasseurs et l'ONCFS.

3. Information faite au CROPSAV

C'est dans ce contexte autant règlementaire qu'épidémiologique que GDS Centre et la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) **souhaitent informer les membres du CROPSAV sur les questionnements en cours dans le cadre de la prévention transversale dans cette filière.**

► Agrainage : les pratiques d'agrainage ont été discutées et revues lors de la rédaction des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique. En effet les schémas, valides pour 6 ans, ont été pour la majorité renouvelés et validés par l'Etat cette année en région.

► Viscères : un guide des bonnes pratiques pour la gestion des viscères a été travaillé par le réseau national de la fédération des chasseurs. Des tests sur les pratiques ont été réalisés sur le terrain et des recommandations en ont découlé. A ce jour le document est en attente de validation auprès de la DGAI. L'accord régional (en dehors d'initiatives locales pour aider la collecte de bacs d'équarrissage) est de suivre et diffuser les recommandations qui découleront de ces travaux. Pour compléter un travail est lancé avec le conseil régional CVL sur la collecte et la valorisation de la venaison en région. Le volet traitement des déchets fait partie intégrante du projet.

► Mouvements animaux :

Deux déclencheurs ont mis ou mettent en alerte les réseaux sur le transport d'animaux de la faune sauvage en région Centre-Val de Loire :

- En 2015 la détection isolée d'un cas de Tuberculose avancée sur un jeune sanglier dans le Loir-et-Cher. Or les dépistages menés pendant deux ans en élevage et sur les chasses de la zone n'ont fait état d'aucun autre cas.
- En 2017/2018, les craintes d'expansion de la Peste Porcine Africaine (PPA) à partir de l'Europe de l'Est. Comme les services de l'Etat vont le présenter lors du CROPSAV, l'actualité sanitaire PPA est inquiétante : les foyers se multiplient à l'est de l'Europe, la dissémination par les hommes, les animaux et la faune sauvage est rapide, et l'impact sanitaire et économique sur les élevages porcins autant que sur les sangliers en faune sauvage est majeur.

Le travail engagé est donc de consolider les connaissances entre partenaires sur les outils de surveillance et contrôles déjà réalisés, et de construire les soutiens (communication, formation, information...) que les réseaux GDS et FDC peuvent apporter pour que cette surveillance sanitaire soit la plus efficace.

Au vu des actualités, la question est importante pour les mouvements de sangliers, mais les interrogations portent sur l'ensemble des mouvements de la faune sauvage (chevreuils, cerfs...).